

# VILLE DE GUERANDE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX-NEUF OCTOBRE, à 18 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de  
Stéphanie PHAN THANH, Maire

### ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL -  
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE  
Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédérick DUNET - Jacques GUIHENEUF  
Laurent BOULO (arrivé à 19h05) - Nadège VERON - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE - Laurence  
GEFFRAY - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER  
Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS  
Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER  
Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ  
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

### ETAIENT EXCUSES :

Chantal DEMY donne pouvoir à Françoise JOUNIER  
Laurent CHASSAING donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO  
Valérie DUVERT donne pouvoir à Catherine LACROIX  
Laurent BOULO (arrivé à 19h05) donne pouvoir à Marie-Annick DURAND

Mme Gwénaëlle MORVAN a été élue Secrétaire de Séance

---

Mme le Maire ouvre la séance en rappelant que lors du dernier Conseil Municipal, Mme Fabienne GERMAIN avait fait part de son souhait de démissionner, ce qui donne lieu à l'arrivée de Mme SOALHAT au sein de l'Assemblée.

Elle indique que M. PAUTREMAT a lui aussi fait le choix de démissionner de ses fonctions, ce que Mme le Maire regrette et qui donne lieu à l'arrivée de Mme VERON au sein de l'Assemblée.

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil municipal en espérant que le ton des échanges et la qualité des débats confortera les nouveaux entrants dans leur choix.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose ensuite de passer au vote des 8 premières délibérations qui concernent l'installation des deux nouvelles conseillères municipales suite au départ de Sébastien PAUTREMAT et Fabienne GERMAIN et leur intégration dans les différentes commissions.

Mme le Maire indique ensuite qu'elle a confié à M. CRIAUD la responsabilité de conseiller subdélégué en charge du commerce.

### **1. Installation de deux conseillers municipaux**

Mme le Maire informe que suite au départ de Sébastien PAUTREMAT et Fabienne GERMAIN, le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de l'arrivée de deux nouvelles conseillères municipales :

- Mme Emmanuelle SOALHAT suite aux démissions consécutives de
  - Mme GERMAIN
  - M.KASRIEL,
  - Mme SOULARY,
  - M. MIRA,
  - Mme BUGEAU,
  - M. CLARO,
  - Mme Sylvie DELTRIEU,
  - M. Florian LIZEUL
- Mme Nadège VERON suite à la démission de :
  - M. PAUTREMAT

**Le Conseil Municipal prend acte de ces deux arrivées.**

Pour les délibérations n°2 à 7 incluse, Mme le Maire propose à l'assemblée de voter à main levée ces propositions de remplacement ce que l'assemblée accepte à l'unanimité.

### **2. Centre communal d'action sociale (CCAS) - Election d'un membre du conseil d'administration suite à démission d'un élu**

Mme le Maire propose à l'assemblée de voter le remplacement de Mme GERMAIN, représentante de Guérande Alternance au sein du Conseil d'Administration du CCAS par Mme SOALHAT

**Vote : Unanimité**

### **3. Désignation d'un délégué (/ d'un représentant suppléant) du conseil municipal - Association syndicale de la Grande Brière Mottière - suite à démission d'un élu**

Mme le Maire propose de voter le remplacement de M. PAUTREMAT en qualité de délégué à l'Association Syndicale de la Grande Brière Mottière par M. GAULTIER.

**Vote : Unanimité**

### **4. Désignation d'un délégué du conseil municipal à la commission paritaire des marchés - suite à démission d'un élu**

Mme le Maire propose de voter le remplacement de M. PAUTREMAT en qualité de délégué à la Commission Paritaire des Marchés par M. CRIAUD.

**Vote : Unanimité**

### **5. Désignation d'un représentant suppléant du conseil municipal à la commission locale du secteur sauvegarde (CLSS) - suite à démission d'un élu**

Mme le Maire propose de voter le remplacement de M. PAUTREMAT en qualité de délégué à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé par M. CRIAUD.

**Vote : Unanimité**

### **6. Désignation d'un représentant suppléant du conseil municipal au syndicat intercommunal de la fourrière pour animaux de la presqu'île guérandaise - suite à démission d'un élu**

Mme le Maire propose de voter le remplacement de M. PAUTREMAT en qualité de délégué au Syndicat Intercommunal de la Fourrière pour Animaux de la Presqu'île Guérandaise par Mme VERON.

**Vote : Unanimité**

## **7. Désignation de deux représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - suite à démission de deux élus**

Mme le Maire propose de voter les propositions de remplacement de délégués à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

- Pour « Guérande Alternance », Mme SOALHAT en remplacement de Mme GERMAIN,
- Pour « Guérande Avec Vous », M. CRIAUD en remplacement de M. PAUTREMAT.

**Vote : Unanimité**

## **8. Désignation des représentants de la ville de Guérande siégeant aux conseils d'administration des Collèges et des Lycées**

Mme le Maire explique que le décret du 24 octobre 2014 est venu modifier la composition des représentations des collectivités au Conseil d'Administration des collèges et lycées et qu'il ne faut désormais plus qu'un seul représentant de la ville au sein de ces conseils d'Administration sachant que la collectivité de CAP Atlantique est désormais représentée au sein des Conseils d'Administrations des collèges et lycées depuis la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014.

En conséquence, Mme le Maire propose de voter les représentations suivantes :

- Collège du Pays Blanc : Laurent CHASSAING
- Collège Jacques BREL : Patrice GUIHARD
- Lycée Galilée : Laurent CHASSAING
- Lycée professionnel Olivier Guichard : Gwenaëlle MORVAN.

**Vote : Majorité - 7 abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

## **9. PLU – PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et du Développement Durable).

Mme DURAND présente le sujet et s'arrête sur le Code de l'Urbanisme qui prévoit que le PADD arrête les orientations générales relatives notamment à l'habitat, aux transports et aux déplacements. Elle passe ensuite la parole à Julien DELILE du cabinet Cittanova, Assistant à Maitrise d'Ouvrage sur le sujet pour une présentation « powerpoint ».

M.DELILE précise que le PADD est divisé en deux grandes parties :

- Une approche globale à l'échelle de l'ensemble de la commune qui permet de décrire la cohérence du projet et notamment son articulation avec les différents schémas produits par l'intercommunalité ;
- Une seconde qui détaille ces orientations par grand secteur : centre-ville, agglomération centrale, coteau guérandais et marais salants, plateau agricole.

Il ajoute que ces éléments sont complétés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permettent de zoomer sur des secteurs de projet, en constituant ainsi le troisième volet de ce projet d'ensemble.

Il rappelle que Guérande se révèle être une ville pivot dans la presqu'île, construite sur un socle naturel remarquable. Il précise que ce socle procure à Guérande de nombreux enjeux avec la nécessité de préservation et de valorisation d'un socle naturel et agricole remarquable (terres agricoles, question de l'eau, des milieux naturels), préservation et valorisation des patrimoines et des paysages et de leur diversité. Il ajoute que certains sites font partie de grandes protections à intégrer :

- ZNIEFF
- ZONE NATURA 2000 (marais salants)
- Intra-muros (secteur sauvegardé)
- ZPPAUP : mise en valeur du patrimoine
- Politique paysage : loi littorale

Il énumère ensuite les enjeux :

- Organiser une mobilité multimodale pour tous, intégrée aux espaces urbains et ruraux car Guérande dispose d'un territoire relativement complexe avec une mobilité qui est liée à la fois aux déplacements quotidiens, par exemple domicile-travail au sein de la presqu'île, mais aussi une mobilité d'ordre touristique ;
- Développer une offre d'habitat plurielle et cohérente avec l'armature territoriale avec une réflexion à avoir sur la localisation des nouveaux secteurs d'habitat par rapport aux services et possibilité de transport en commun ;
- Conforter les atouts économiques du territoire dans leur diversité en s'appuyant sur le fait que Guérande dispose d'une économie pas uniquement centrée sur un ou deux champs économiques différents : sel, artisanat, industrie, tourisme, les services ;
- Développer et reconfigurer les réseaux, les équipements en intégrant toutes les échelles du projet en mettant en cohérence le développement de l'habitat et de l'activité, des services et des réseaux nécessaires (centre-ville, marais salants, plateau agricole...).

Il commente ensuite une cartographie qui résume le projet d'ensemble à l'échelle de la commune en précisant que le recensement complet des différents espaces de l'agglomération (la Madeleine et Saillé) permet de mieux cibler la protection des grands ensembles remarquables avec une vision dynamique et un développement conforme au schéma intercommunal et aux différentes réglementations en vigueur.

Il présente ensuite une grille qui synthétise l'ensemble des orientations pour les différents types de sites retenus (cf. présentation « powerpoint » annexée au compte rendu)

Il ajoute qu'il sera nécessaire de mettre en place un certain nombre de réflexions sur la circulation, les déviations, le tissu urbain...

Il aborde ensuite la problématique du logement en expliquant que l'idée générale est de se répartir en différentes filières de logements adaptées à chaque secteur de la commune.

Il poursuit par l'évocation du centre-ville qui nécessite une réflexion quant à la nécessité de préserver le patrimoine tout en faisant vivre le cœur de ville.

Il conclut enfin en donnant le calendrier de réalisation qui prévoit une mise à l'enquête publique au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 avant que le Conseil Municipal ne délibère sur le projet finalisé. Il précise que l'Etat, le Conseil Régional, Cap Atlantique, le Conseil Départemental (protection agricole naturelle et forestière) donneront leur avis sur le projet de PLU et que ces avis seront joints au dossier d'enquête publique. Il précise que le public pourra s'exprimer sur l'ensemble de ces dispositions, puis, que le commissaire-enquêteur fera un rapport.

Il ajoute que les élus se réuniront ensuite pour prendre en compte ces différents avis afin de préparer le projet finalisé en vue de l'approbation du PLU. Il précise que tout au long de la procédure, la concertation continuera afin de communiquer au maximum sur cette révision. Il repasse ensuite la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire remercie M. DELILE de la clarté de sa présentation tant elle sait qu'il est difficile de synthétiser des mois et des mois de travail, de rencontre avec la population, de réunions publiques, d'ateliers de concertation, de rencontres avec différents partenaires.

Elle ajoute que selon elle, ce PADD est un document important car le PLU qui en découlera est un projet politique majeur du municipale qui va engager durablement la ville de Guérande.

Elle souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal afin de savoir si ce projet est équilibré à l'échelle du territoire sachant que les travaux qui ont guidé à sa réalisation ont permis de se poser les questions de son adéquation à son écosystème, de sa compatibilité avec les différents documents supra communaux tels que le SCOT de CAP Atlantique, de la charte du Parc Naturel Régional de Brière, de sa conformité avec les objectifs de développement durable.

Elle passe ensuite la parole à Mme CHALLIER qui abonde dans le sens de Mme le Maire en précisant qu'effectivement le PADD constitue le projet politique municipal pour les 10 ans à venir et qu'il constitue un outil de réflexion majeur pour la commune. Elle rappelle que le cabinet Cittanova mandaté par la commune pour la somme de 115 000€, a impulsé aux côtés des élus des ateliers de concertation à l'échelle de la population et qu'il s'agit de discuter aujourd'hui des résultats de ces travaux.

Elle revient ensuite sur la méthode et note une absence d'évaluation précise des résultats du dernier PADD. Selon Mme CHALLIER, Il aurait été intéressant de comparer le PADD précédent (2006) avec celui-ci, car cela aurait permis d'éviter un recueil de bonnes intentions, il aurait fallu pour cela mesurer les écarts entre les orientations préconisées dans le dernier PADD, ses objectifs, ses avancées, et ses réalisations. Elle ajoute que cela aurait permis d'affiner la proposition, pour se doter des bons outils pour avancer véritablement. Sans cela, elle pense que la Ville prend le risque de réaffirmer à l'infini certains objectifs ce qui est le cas dans ce PADD comme le développement des sources locales de production d'énergie, le soutien aux commerces de proximité, le développement des activités touristiques ou le rôle structurant à l'échelle de l'intercommunalité.

Elle trouve que la liste des objectifs redondants dont l'avancée n'a pas été mesurée ou dont les leviers d'actions n'ont pas été mesurés est longue. Elle s'interroge sur la possibilité de défendre les objectifs de la transition écologique en matière de ressources énergétiques alors qu'en la matière, ce qui a selon elle été réalisé de plus notable depuis le dernier PADD c'est « de changer quelques ampoules par des ampoules basse consommation ».

Elle relève, pour sa part, que ces objectifs étaient déjà les mêmes dans le dernier PADD et que le nouveau PADD aurait dû être l'occasion de s'interroger sur les blocages afin de pouvoir les dépasser.

Dans le détail, elle indique que le PADD présenté est le fruit d'un travail bien réel sur le territoire même s'il reste insuffisamment connecté au PADD précédent. Selon elle, ce PADD présente des avancées mais aussi des hésitations et des contradictions à résoudre, ainsi que des généralités peu efficaces dénuées de leviers ou d'outils précis en termes d'actions à prévoir.

Concernant les avancées, elle approuve :

- la mise en cohérence des capacités de développement et assainissement (p22) ;
- les parcs et jardins dans l'intramuros (p27) de même que la protection des éléments non-bâties dont elle espère qu'il s'agit bien du patrimoine végétal ;
- La limitation des capacités d'accueil de La Madeleine et du plateau nord en fonction des structures existantes en termes de réseaux ;
- L'affirmation de la nécessité de préserver les haies et de développer le commerce dans et autour du village de La Madeleine.

Un certain nombre de contradictions sont néanmoins relevées par Mme CHALLIER comme :

- « (p7) la volonté affirmée de figer sans figer concernant par exemple la préservation du réseau des haies ;
- (p10) la mention des hameaux nouveaux loin des agglomérations et villages en contradiction avec la volonté affirmée (p9) de réduire les surfaces constructibles ;
- (p17) la possibilité donnée pour le bâti agricole désaffecté de changer d'usages et d'en créer de nouveaux en contradiction avec la volonté de bâtir de nouveaux hameaux agricoles tout en préservant lesdites terres agricoles ;
- (p22) l'exploitation des haies comme combustible et la préservation des haies ;
- (p32) le renforcement mesuré des hameaux du coteau en contradiction avec le principe de non développement des hameaux et écarts ».

Mme CHALLIER souhaite également que certaines généralités soient précisées comme :

- « (p11) il n'existe aucun levier sur le traitement des clôtures et des haies en limitation de propriété, ce qui est à prévoir à l'échelle de toute la commune et non pas seulement à l'échelle du centre ;
- (p13) le réseau viaire nécessite un plan pluriannuel de travaux, pensés globalement, financés globalement et anticipés pas à pas ;
- (p13) il n'y a pas de levier sur le télétravail ou sur le logement à proximité des lieux de travail, cela relève de la liberté de chacun ;
- (p20) il n'y a pas de levier sur l'offre hôtelière qui relève de restent à éclaircir comme la densification autour de Sandun, le boulevard structurant et densifié autour d'Athamor ou le développement de Saillé. Comme cela est affirmé dans le préambule, elle souhaite que le caractère décentralisé de la commune de Guérande soit conservé. Enfin, elle indique que les dossiers du Séminaire et de l'Hôpital sont à sécuriser rapidement.

Mme le Maire indique qu'une réponse sera apportée à ces divers questionnements lors d'une prochaine commission Aménagement du territoire. Elle indique que compte tenu des objectifs fixés par la Ville de Guérande, par la loi littorale, par le SCOT (...), le PADD de la ville de Guérande est un consensus entre notre projet politique et l'écosystème qui nous entoure. Elle ajoute que le rôle du PADD n'est pas de donner des outils opérationnels qui sera l'objet du règlement.

Mme le Maire passe ensuite la parole à M. DELILE afin qu'il puisse apporter quelques compléments.

M. DELILE rappelle que l'enjeu du PADD est de trouver un juste équilibre dans chaque domaine ce qui peut donner lieu à des libellés comme « figer sans figer » pour les impacts paysagers.

Il rappelle que ce qui est écrit dans le PADD ne doit pas être contre-productif et qu'il faut trouver le juste niveau de protection efficace tout en permettant une certaine adaptation. Cela doit permettre de faire vivre le réseau paysager en lien avec le tissu agricole (ex : permettre les coupes qui sont juste des coupes d'entretien...) ou dans le domaine patrimonial, il faut concilier la logique du patrimoine bâti monumental et remarquable d'intérêt national, avec celle d'un patrimoine un peu plus ordinaire qu'il faut faire vivre afin d'éviter l'apparition de ruines ou simplement les dégradations.

M. DELILE insiste également sur le développement de l'hôtellerie que le règlement peut choisir d'autoriser ou pas dans certains secteurs, par le biais de petits leviers réglementaires qui ne remplaceront pas le porteur de projet privé mais qui révélera des potentiels. Il revient ensuite sur d'autres volets du PLU comme la transition énergétique et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) qui, par le positionnement d'une voie, permet l'orientation des constructions selon l'ensoleillement, le besoin de mixité ou les questions de ruissellement et de collecte de l'eau.

Mme CHALLIER souhaite que l'on reparle de ce qui est contradictoire dans les objectifs et qu'une réponse point par point soit apportée.

M. MICHÉ prend la parole pour noter l'importance de ce document que la ville est en train de construire, et qui est proposé en discussion au Conseil Municipal. Il note que l'aspect formel de la procédure de mise en place du PLU a été parfaitement respectée.

Il regrette néanmoins que le travail de concertation entre élus n'ait pas été plus important. Il ajoute que selon lui, les élus de la minorité n'ont pas été associés à la réflexion du PADD, si ce n'est la réunion de ce soir ou celle facultative de juillet dernier.

Même si le document mis à disposition ne pouvait être retravaillé, il rappelle que les techniciens de l'urbanisme de Guérande et M. DELILE de Citanova ont reçus son groupe il y a deux semaines pour discuter des points qu'ils voudraient intégrer au PADD et les en remercier.

Sur le fond, son groupe est heureux que le législateur ait voté toutes les lois qui nous contraignent dans l'élaboration du PADD parce que sans la loi littoral, sans la loi SRU, sans la loi grenelle sur l'environnement, on n'aurait sans doute pas toutes ces trames vertes, un coteau préservé...

Même si son discours n'est pas un plébiscite à la contrainte, il rappelle que ces contraintes permettent de préserver les choses et quelques fois obligent les élus à avoir de l'imagination pour développer des projets.

Sur le fond, son groupe est en adéquation avec le principe de base qui est l'économie des espaces naturels et agricoles de la commune mais il souhaiterait ajouter dans ce document la nécessité de tout mettre en œuvre pour que la transition écologique soit réussie.

Il manque selon lui un axe permettant d'éviter un changement de destination du foncier pour les agriculteurs, de même qu'il manque selon lui des leviers concernant le partage des espaces et dans un autre registre, Il faudrait préciser la place de la voiture et des autres modes de déplacement sur le territoire.

Il regrette qu'on s'attache beaucoup à des critères techniques notamment de densification urbaine et peut être pas assez à des critères qui caractérisent la qualité de vie.

Même s'il est globalement en accord avec le document général, il a quelques interrogations sur des points précis. Son groupe a été surpris par le paragraphe lié à la construction d'un terrain de rugby dans l'éco quartier Maisonneuve ou d'une supérette à la Madeleine. Son groupe avait manifesté son opposition lors de l'affectation du terrain concerné au commerce lors du municipale précédent. Il est donc opposé à ce que cet élément soit figé dans le PADD.

Il ajoute que pour la suite, son groupe sera très vigilant sur la préservation des espaces, sur la place faite aux économies primaires, sur les circulations douces, sur la convivialité dans la ville, sur le dynamisme qui pourrait être mis en place en centre-ville ou sur la problématique de transition écologique...

Il souhaiterait voir émerger des projets innovants au sein du PLU comme des projets expérimentaux dans le domaine de l'économie de l'eau, la maîtrise et la production des énergies, l'habitat (...) afin de développer des projets sur des modèles différents.

Mme le Maire reprend la parole en indiquant que l'idée est d'inciter à des innovations, avec la possibilité d'ouvrir le document pour que les règles soient juridiquement recevables en respectant l'équilibre « permettre et protéger ».

Elle précise qu'il faudra dans le cadre du PLU travailler de manière plus précise, sur chaque secteur dans le cadre des OAP.

S'agissant des commerces de La Madeleine, elle indique que le document, trop précis, a été modifié. Quant au terrain de rugby, le document sera revu. Elle ajoute que le rôle du PADD est de définir des potentiels mais pas d'aller trop loin.

M. DUNET ajoute qu'en guise de terrain de rugby, il faut entendre un espace vert rectangulaire.

M. MICHÉ souhaite que ces éléments soient discutés dans le cadre d'un travail collaboratif en commission.

Mme DURAND indique que ces éléments seront travaillés dans le cadre de la Commission Aménagement du Territoire, Environnement et Agriculture. Elle rappelle que ce travail constitue un travail de « dentellière » pour la définition des zones, des hameaux, des villages, ...

M. MICHÉ souhaite que son groupe puisse être acteur, puisse formuler des propositions qui seront ensuite examinées par des experts en urbanisme.

Mme le Maire propose de mettre fin au débat et précise que même si cette délibération n'est pas soumise à un vote, l'ensemble des interventions sera retracé dans le compte rendu.

## **10. Révision du PLU – Plan Local d’Urbanisme**

Mme DURAND présente la délibération complémentaire qui a pour vocation de préciser les objectifs de la révision du PLU. Elle rappelle que M. PRIOU a lancé la révision du PLU en 2013 et que des ateliers thématiques ont été organisés avec la population pour le PADD ainsi que la démarche BIMBY (avril 2015) afin de dégager les tendances et les enjeux sur le territoire.

Elle passe ensuite la parole à M. DELILE qui rappelle à l’assemblée que la réglementation en matière de PLU a subi 10 changements depuis 2013 comme par exemple l’avancée de la loi ALUR, la loi du 13 octobre 2014 sur l’agriculture, la loi NOTRE, la loi Macron... Il s’attache ensuite à décrire les objectifs poursuivis par le PLU:

- Construire une vision globale et actualisée du développement de la commune.
- Poursuivre la mise en œuvre du principe de l’écorepart, amorcé avec l’écoquartier et de la Maisonneuve.
- Favoriser le bon fonctionnement et le confortement des bourgs de la Madeleine et de Saillé.
- Encadrer l’évolution des possibilités de constructions dans les hameaux et les écarts.
- Continuer la diversification de l’offre d’habitat et le développement du parc locatif social.
- Mener une réflexion spécifique sur les tissus de maisons individuelles de la commune, qui connaissent un vieillissement de leur population.
- Mettre en place avec Cap Atlantique les conditions d’accueil d’un développement économique.
- Réfléchir de manière coordonnée sur les modalités d’évolution de l’urbanisation
- Trouver des solutions équilibrées et compatibles avec les documents cadres pour répondre aux besoins des activités économiques, en particulier agricole et salicole, avec notamment le travail sur les secteurs de taille et de capacité d’accueil limitée (STECAL). Chaque STECAL passera pour avis devant une commission.
- Répondre aux objectifs de développement : maintien des qualités environnementale, patrimoniale et paysagère de Guérande.

A la suite de cet exposé, Mme le Maire passe la parole à Mme CHALLIER

Mme CHALLIER souhaite un éclaircissement sur le point 2. En effet, son groupe s’interroge sur la constructibilité en zone agricole en écho aux remarques formulées sur le PADD page 17. Elle précise que les deux points liés à l’assouplissement du changement de destination du bâti dans les hameaux non constructibles (à moins de sérieux verrous) et la volonté affirmée de préserver les terres agricoles lui semblent en contradiction.

Elle indique que la formulation du point 7 lui paraît obscure et demande des éclaircissements de même que sur le point 10.

Mme DURAND indique que la ville travaille également avec la chambre d’agriculture qui dispose d’une charte qui limite le territoire constructible pour les sièges d’exploitation. Elle ajoute qu’en ce qui concerne le changement de destination (pour les bâtiments existants), il s’agit d’anciennes exploitations qui ne respectent plus les conditions agricoles et sont complètement dans l’illégalité et qu’on essaye de trouver un compromis entre les propriétés privées et l’exploitation économique.

Elle revient sur le fait que depuis 2013, le code de l’urbanisme a changé plusieurs fois, notamment sur des questions importantes comme la possibilité de construire ou de faire des extensions en zone agricole naturelle. En résumé, elle indique que la loi avait supprimé la possibilité de faire des extensions mesurées pour le bâti qui est en zone agricole naturelle.

Mme le Maire reprend la parole sur le thème de la démarche BIMBY et s’interroge sur la manière de réfléchir pour faire évoluer les règles de sorte qu’on puisse accompagner tous les projets dans le sens de la démarche BIMBY, telle qu’elle a été initiée.

Mme CHALLIER souhaite que le terme « vieillissement de la population » soit enlevé afin d'éviter une stigmatisation sur les personnes âgées.

Mme le Maire répond que cette terminologie a été employée car c'est ce qui ressort des ateliers offerts à la population mais qu'effectivement ce dispositif est ouvert à tous.

Mme CHALLIER revient sur la nécessité de concerter avec l'ensemble du monde économique qui reste un préalable indispensable, tant la réussite des projets passe par une construction avec les intéressés, ce qui n'est pas le cas actuellement à l'échelle de CAP Atlantique. Elle revient sur les conditions d'accueil des entreprises pour un développement économique diversifié, afin de rechercher la complémentarité des parcs d'activité et des lieux de commerce sur la commune qui constituent un préalable indispensable.

Mme le Maire rappelle que le Schéma d'Accueil des entreprises a déjà été concerté avec les chefs d'entreprise qui siégeaient lors de sa validation et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cet aspect.

A la suite de ces débats, Mme le Maire propose de passer au vote

**VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT)**

#### **11. Affaires Foncières - Programme SCCV GO Avenue du Beslonneau /allée de la Torre - Acquisition de terrains**

Mme DURAND rappelle les termes de la délibération relative à l'acquisition de 2 petites parcelles avenue du Beslonneau et avenue de la Torre pour la liaison Vélocean Floralties, la première parcelle de 272m<sup>2</sup> et l'autre de 119m<sup>2</sup> au prix de 30€ le m<sup>2</sup>, soit 11 730€ pour une surface totale de 391m<sup>2</sup>. Elle précise que La commune prend en charge les frais de notaire et de géomètre.

Mme RÉVAULT souhaite savoir pourquoi il n'est pas précisé sur le document qu'il s'agit d'une liaison dite douce.

Mme DURAND précise qu'il n'y a pas de programme établi qui le précise, mais qu'on suppose pour l'instant que le projet de la liaison douce sera établi.

A l'issue de cet échange, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

#### **12. Affaires Foncières - convention de servitude SYDELA - Route des Coteaux de l'Etang – Trépied**

Mme DURAND rappelle les termes de la délibération relative à la convention de servitude au profit du SYDELA dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de Trépied et Sandun, en vue de la mise en place d'un poste de relevage.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote

**VOTE : Unanimité**

### **13. Affaires Foncières - zone d'aménagement concertée de la Métairie de la Lande - Désaffectation et déclassement voie communale**

Mme DURAND rappelle les termes de la délibération qui propose la désaffectation d'une voie communale sur la métairie de la Lande (entre le parking arrière du Leclerc et les parcelles JOINAUD) sachant que cette voirie n'était pas utilisée (aucun passage) car encombrée de végétaux et de déchets.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote

**VOTE : Unanimité**

### **14. Affaires Foncières - Zone d'aménagement concertée de la Métairie de la Lande - Vente voie communale déclassée**

Mme DURAND propose, dans le prolongement de la précédente délibération, la vente de la voie communale déclassée à LADSELA.

Elle précise que suite au déclassement, cette voie sera restructurée, réaménagée, et qu'il sera possible d'y circuler à pieds et à vélo ce qui permettra de rejoindre le Leclerc par l'arrière jusqu'à la crèche.

Elle indique que la proposition consiste à vendre cette parcelle au prix de 11.97€ le m<sup>2</sup>, pour la surface totale de 2172m<sup>2</sup> sachant qu'un document plus précis d'arpentage sera réalisé. Elle précise que les frais seront à la charge du preneur.

M. DUNET indique que le prix au m<sup>2</sup> doit être corrigé dans la délibération car il ne correspond pas au prix de vente de 2 600 €.

Dans l'optique de cette modification Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

### **15. Subventions de fonctionnement**

Mme MORVAN propose de voter une subvention de fonctionnement pour la mission locale et le fonds d'aide aux jeunes non sans avoir rappelé que le fonds d'aide aux jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans révolus qui ne peuvent prendre appui sur la solidarité familiale pour construire leur avenir et qui pourraient voir leur projet d'insertion contrarié faute de moyen financier. Elle précise les contours de l'aide qui prend la forme d'une aide financière temporaire permettant de faire face à des besoins ponctuels dans divers domaines, mobilité (surtout en Presqu'île), formation, logement, scolarité, recherche d'emploi ou des besoins très ponctuels comme les besoins de secours liés à la subsistance.

Elle ajoute que ces aides seront plafonnées à 1600€ par an et par jeune, qu'elles sont attribuées par un comité local d'attribution qui tient compte des institutions présentes sur le territoire et qu'elles sont financées à 75% par l'Etat et à 25% par les communes.

Elle conclut en proposant l'attribution de 5224€ au titre de l'exercice 2015 à la mission locale au fond d'aide aux jeunes.

**VOTE : Unanimité**

## **16. Convention de mise à disposition - Local serveur de l'Hôtel de ville - Cap Atlantique**

M. de LORGERIL rappelle les termes de la délibération qui présente la convention de mise à disposition du local serveur de l'hôtel de Ville à CAP Atlantique.

Il rappelle que la commune de Guérande a mutualisé son service informatique avec CAP Atlantique et la commune de la Baule en 2012. Il précise que des systèmes de récupération et de sauvegarde ont été mis en place pour sécuriser le système et les données intégrées dans les différents serveurs. Il ajoute qu'une partie de ces systèmes occupe un local à l'hôtel de Ville de Guérande et qu'il convient d'encadrer cette occupation par une convention qui précise les éléments en termes d'assurance, d'occupation, de coût d'occupation qui prévoit notamment une occupation gratuite mais avec un paiement par CAP Atlantique à la commune, des charges de fonctionnement et d'entretien, comprenant une régularisation sur les deux années écoulées.

M. NAËL souhaite savoir si les serveurs de la ville de La Baule sont situés dans un local appartenant à la ville de la Baule ou dans des locaux de Cap Atlantique

M. de LORGERIL répond que la seconde salle serveur est située dans des locaux appartenant à la ville de La baule avec la même gratuité d'occupation.

A l'issue de cet échange, Mme le Maire propose de passer au vote

**VOTE : Unanimité**

## **17. Approbation du principe de délégation de service public portant sur la gestion de l'activité des halles et du marché de détail communal**

M. de LORGERIL propose à l'assemblée l'approbation du principe de délégation du service public sur la gestion de l'activité des halles et des marchés de détail communal. Il précise que ce sujet a été longuement débattu en interne. Il rappelle que le marché d'approvisionnement est géré par la société Cordonnier (concession de délégation du service public), que le contrat arrive très prochainement à échéance le 30 juin 2016 et qu'il convient de s'interroger sur le mode de gestion du marché à adopter soit en régie, soit en délégation du service public.

Il précise qu'il convient pour des raisons de longueur de calendrier d'autoriser la procédure de consultation de mise en place éventuelle d'un nouveau contrat de délégation du service public sachant qu'un travail de collaboration et d'échanges aura lieu sur le cahier des charges et le règlement du marché.

M. MACÉ indique l'insatisfaction actuelle de la gestion du marché et souhaite une redynamisation qui passe selon lui par un cahier des charges plus clair et plus précis.

M. NAËL précise que son groupe est contre cette délibération. En effet, selon lui, le marché est un levier de l'animation du commerce du centre-ville. Il indique qu'à sa connaissance il n'existe que deux sociétés en France spécialisées dans ce travail. Il rappelle que de manière commune, majorité et opposition se sont accordés sur l'insatisfaction de la gestion actuelle et s'étonne qu'il soit proposé une reconduction de la délégation à une société extérieure.

Il informe l'assemblée que son groupe demande que la gestion de cette activité soit réintégrée en régie directe au même titre que la proposition qui est faite d'intégrer la gestion de l'occupation du domaine public. Il ajoute qu'il s'agit pour la commune d'une vraie opportunité afin de reprendre les rênes de l'animation du centre-ville.

Mme le Maire indique que cela a fait l'objet de nombreuses discussions mais que c'est l'écriture du cahier des charges qui sera déterminante pour le contenu et le résultat de la prestation attendue.

M. MICHÉ rappelle qu'en commission développement économique il avait été question d'une mise en place éventuelle d'une procédure de délégation de service public qui a disparue dans la rédaction de la délibération ce qui amène son groupe à voter contre cette délibération. Il ajoute qu'il est dommage de ne pas s'appuyer plus sur l'animatrice de centre-ville.

M. de LORGERIL rappelle que cette délibération doit être positive sinon elle n'est pas applicable.

M. LOIRAT ajoute qu'il faut un laps de temps relativement long pour lancer cette procédure mais que cela laisse le temps de peser les avantages et les inconvénients de la délégation de service public en mesurant les différentes possibilités et les différents risques en matière de personnel.

A l'issue de ces débats, Mme le Maire propose de passer au vote

**VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

### **18. Centre culturel Athanor - Remplacement de porte**

M. MACÉ rappelle les termes de la délibération qui propose le remplacement d'une porte à Athanor par une porte en aluminium à deux vantaux.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

### **19. Salle polyvalente de Saillé - Remplacement de porte**

M. MACÉ rappelle les termes de la délibération qui propose le remplacement d'une porte à Saillé, pour permettre l'accessibilité au bâtiment par une porte en aluminium à deux vantaux.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

### **20. Remparts - Sécurisation des interventions d'entretien**

M. MACÉ rappelle les termes de la délibération qui propose la sécurisation des interventions d'entretien sur les remparts et précise qu'il souhaite déposer un dossier de déclaration préalable d'autorisation au titre des monuments historiques

M. MICHÉ souligne enfin la mise en œuvre des travaux d'arrachage du lierre.

**VOTE : Unanimité**

### **21. Porte Saint-Michel Plancher tour sud**

M. MACÉ rappelle les termes de la délibération qui propose des travaux de déconstruction du plancher chauffant de la Tour sud de la Porte Saint-Michel afin de rendre accessible cet espace aux personnes à mobilité réduite.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **22. Collégiale Saint-Aubin - Sacristie**

M. MACÉ rappelle les termes de la délibération qui propose des travaux de changement du parquet et de changement des vitraux à la collégiale Saint-Aubin.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **23. Recensement de la population**

M. LOIRAT présente les termes de la délibération qui dans le cadre du recensement de la population propose au Conseil Municipal le recrutement d'un coordinateur municipal à mi-temps sur 4 mois, et de 2 agents recenseurs (indemnités kilométriques) sur la même période.

**VOTE : Unanimité**

## **24. Rapport annuel 2014 - Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Mme JOUNIER présente le rapport annuel de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Elle rappelle que ce rapport annuel est une obligation, et qu'il a été créé en 2007, en ce qui concerne la commune de Guérande.

Elle détaille ensuite les différents thèmes. En matière d'information et de communication elle rappelle les actions de sensibilisation de la population aux différents handicaps pour favoriser une inclusion et une parité citoyenne en organisant des actions. Elle donne à titre d'exemple en 2014, la réalisation d'un forum sur l'AVC avec une centaine de personnes participantes, ou les Castelous qui proposent une initiation aux enfants de moins de 3 ans à la langue des signes, avec un livret à l'attention de la famille) pour 2015, 2016 et au-delà. Elle souhaite accompagner les initiatives et projets créés par des associations pour faciliter l'intégration dans la vie de notre commune comme le partenariat avec Handi-Retro ou la convention avec l'association APEI44.

Elle indique également la diffusion des informations utiles aux personnes handicapées à l'aide du Guérande Magazine (existe aussi une version audio depuis 2013).

Elle rappelle que le rôle de cette Commission est de réaliser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Elle rappelle l'évolution législative que dans le cadre des évolutions législatives, le 26 septembre 2014, il y a eu une obligation à siéger d'un organisme représentant les personnes âgées (CLIC) et d'un représentant des acteurs économiques en plus des associations habituelles ainsi que l'office du tourisme.

En terme de mobilité, elle rappelle que la ville porte une attention particulière à l'accessibilité et à la libre circulation des personnes en toute sécurité et aménage les espaces publics (ex : travaux de voirie, chaînes de déplacement, places de stationnement PMR sur les parkings...) afin de rendre l'accessibilité des lieux publics. Elle liste ensuite les travaux engagés comme la création de sanitaires PMR dans la salle polyvalente de Saillé, la mise en place d'une signalétique dans les bâtiments.

Elle ajoute que chaque ERP a du élaborer un agenda d'accessibilité programmée (ADAP pour tous les établissements recevant du public) permettant de programmer la réalisation de travaux d'accessibilité.

Pour la ville de Guérande, à l'instar de nombreuses collectivités, une demande d'un délai de 6 mois a été accordée pour la présentation de ces travaux qui concernent 90 bâtiments existants dont un diagnostic avait été réalisé en 2007.

Elle poursuit son propos sur la thématique du logement où le rôle de la Ville est d'informer les gens et de prendre leurs demandes au niveau des logements sociaux. Elle rappelle la convention avec Jeunesse et Avenir qui propose un service d'accompagnement à la vie sociale, l'aide directe aux administrés dont l'aide facultative qui comporte un volet handicap « en référence, 6 dossiers ont été acceptés en 2014, ce qui représente la somme de 2700€ ».

En matière d'emploi, elle rappelle que la Ville de Guérande a un taux supérieur à ce qui est exigé 6% minimum et qu'elle favorise l'accès à certains marchés aux entreprises d'insertion comme l'ESAT.

En matière d'éducation, la ville assure un accueil d'enfants porteurs de handicaps en inclusion totale à l'école en partenariat avec l'Institut Médico-Educatif de Saint-Nazaire, « 5 élèves scolarisés à l'école Saint-Joseph de la Madeleine ». Elle rappelle qu'une ASEM est mise à disposition pour assister le professeur de la section CLIS et qu'un accueil pour tous est favorisé à la médiathèque.

Enfin, elle conclut son propos en précisant que l'office du tourisme a obtenu un label de tourisme handicap en 2011 à renouveler en 2016 et dispose de tous les outils au niveau handicap pour l'accueil touristique.

M. NAËL souhaite avoir une précision en matière d'accessibilité de certains commerces afin de clarifier les éléments en matière de rampe d'accès qui auraient été interdites.

M. LOIRAT répond qu'un courrier a été envoyé dans lequel manquait un complément d'information afin de préciser que ce dossier très technique allait être abordé lors d'un prochain rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France.

M. PAGEAU comprend que la situation ne soit pas simple mais souhaite qu'elle soit rapidement clarifiée auprès des commerçants.

Mme le Maire précise que dans ce dossier, il faut faire preuve de bon sens et que les plans inclinés pourront être autorisés sachant qu'un travail est en cours afin de permettre dans le cadre du règlement de trouver une solution définitive.

M. PAGEAU sollicite son intégration au sein de la commission qui va travailler sur le sujet.

Mme JOUNIER, indique que la commission accessibilité se réunira le mois prochain mais qu'un groupe de travail spécifique sur les rampes sera mis en place.

M. GUIHENEUF précise la complexité de mettre en place la réglementation en matière d'accessibilité dans un secteur aussi contraint que l'intra-muros ou le secteur sauvegardé. Il précise qu'il faut éviter que chacun fasse une rampe à sa façon afin d'éviter l'anarchie.

Mme CHALLIER se demande pourquoi les rampes ont dû être enlevées

Mme RÉVAULT se dit surprise que tout ne soit pas encore calé au niveau de la commission.

M. GUIHENEUF rappelle les éléments développés par M. LOIRAT et notamment le quiproquo qui a eu lieu sur un courrier mal compris.

Mme le Maire précise que la Mairie a bien conscience qu'il y a eu un problème de compréhension de ce courrier et qu'il aurait fallu préciser que dans cette phase provisoire on autorisait provisoirement les rampes.

M.PAGEAU rappelle que d'autres éléments liés à l'accessibilité doivent être revus comme des voies obstruées par des branchages, des arbres ou des stationnements anarchiques sur les trottoirs notamment l'été.

Mme le Maire prend acte de tous les problèmes remontés et propose qu'ils soient discutés lors d'une prochaine commission.

Les débats étant clos, **le conseil municipal prend acte de la délibération.**

### **QUESTION ECRITE N°1 du groupe Guérande Alternance :**

#### *Bilan de l'extension des parkings payants*

*En mars 2015, vous invitez les commerçants de l'intra-muros et des faubourgs à une réunion. Au cours de celle-ci, vous les informez que vous programmez l'extension des parkings payants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Tout ceci est annoncé sans, je le rappelle, que les élus de l'opposition en soient informés.*

*Devant les manifestations organisées par les commerçants, vous acceptez, lors d'une réunion ultime dans les minutes précédant le conseil municipal du 30 mars de réduire la période durant laquelle le stationnement sera payant sur ces zones. D'une durée initiale de 5 mois, le stationnement ne sera payant finalement que 2 mois, juillet et août.*

*Cependant lorsque cette décision est prise les investissements financiers concernant l'achat, l'installation et l'entretien sont déjà engagés*

*Plus d'un mois après la fin de la saison estivale, un premier bilan nous est présenté en commission développement économique. Les recettes estimées étaient de 350000€. Les recettes réalisées sont de 144000€. Elles couvrent à peine l'investissement. Comment expliquez-vous cette différence ? Quelle est la fiabilité de vos sources d'information pour établir les prévisionnels financiers de la commune ? Quelle sera la durée du retour sur investissement ?*

*Enfin vous nous annoncez en Commission l'extension du périmètre des parkings payants au Parking de la Poste ainsi qu'au boulevard Emile Pourieux alors même que les commerçants et riverains nous ont unanimement fait part de leurs difficultés de parking cet été.*

*Nous tenons à savoir si vous maintenez cette annonce et vous faisons savoir par là même notre opposition totale à ce projet d'extension alors même que les difficultés d'animation du centre-ville sont loin d'être réglées.*

### **REPONSE :**

*La ville de Guérande, à l'instar de la grande majorité des communes françaises subit une réduction drastique de recettes sans précédent, dans un laps de temps excessivement bref avec une réduction drastique des dotations de l'Etat une augmentation des transferts de charges comme les TPE ainsi qu'un affaiblissement des bases fiscales résultant de l'atonie économique que traverse notre pays.*

*Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a engagé la ville à travailler sur une augmentation de ses recettes touristiques.*

*Dans le même temps, l'ensemble des parties prenantes de l'Intra-Muros a émis le souhait d'une rotation des véhicules aux abords de la cité médiévale afin d'en faciliter l'accès et d'augmenter le flux de personnes dans le cœur de ville.*

*En conséquence, il a été décidé de modifier le dispositif de stationnement existant et les modifications envisagées ont effectivement évoluées entre leur version initiale et la version finale présentée en Conseil Municipal du mois de mars, au terme d'échanges et de concertations.*

*Aucun engagement financier ne pourrait être raisonnablement pris avant le Conseil Municipal du mois de mars, seule la décision de modifier le dispositif de stationnement payant ayant été adoptée.*

*Ceci étant, le retour d'investissement est déjà réalisé comme nous vous l'avons précisé en commission de développement économique avec un investissement de 88k€ pour une recette de 165k€ sur l'année, soit 110 k€ de recettes supplémentaires par rapport à l'an passé.*

*Concernant les débats de la commission développement économique, personne n'a annoncé que le périmètre des parkings payants serait étendu au parking de La poste et au boulevard Emile Pourieux. Il s'agit simplement de propositions remontées aux services de la Mairie de la part de citoyens, parmi d'autres suggestions dont nous vous avons fait part lors de cette commission.*

*Comme nous nous y étions engagés, nous avons initié une réflexion sur les retours d'expérience :*

- Avec les élus dans un premier temps, lors de la commission développement économique où nous nous sommes tous accordés sur les objectifs attendus dans le cadre du stationnement payant. Nous avons fixé un calendrier de travail et attendons vos propositions pour la mi-novembre avec une collaboration que j'appelle de mes vœux*
- Avec un groupe représentant les habitants, les commerçants et les touristes qui se réunira prochainement avec les mêmes objectifs.*

*A l'issue de ces travaux, nous proposerons toute évolution jugée nécessaire. En d'autres termes, et dans le contexte excessivement défavorable que traversent toutes les collectivités locales françaises, dont GUERANDE, la question n'est pas ou plus de savoir ce à quoi vous vous opposez. Mais de savoir ce qui est proposé.*

*Telle est, assurément, la question que nos concitoyens et les élus que nous sommes, sommes appelés à nous poser.*

## **QUESTION ECRITE N°2 du groupe Guérande Alternance :**

*Suite aux modifications de la ligne de bus Lila, validées conjointement par Cap Atlantique et le Département, l'arrêt de bus de La Madeleine a été supprimé et remplacé dès la rentrée par un arrêt sur la route départementale D51.*

*Nous avons alerté la Mairie de Saint-Lyphard sur le caractère extrêmement dangereux de cet arrêt de bus sur une route départementale très fréquentée et avons proposé lors du dernier Conseil du Syndicat Intercommunal une solution alternative qui n'a pas été prise en compte.*

*Vous nous aviez alors fait part de vos propres réticences sur ce projet.*

*Les Madeleinois ont manifesté leur désaccord via une pétition, face à ce changement de tracé qui évite désormais le centre bourg.*

*Nous vous alertons à nouveau sur le danger lié à la présence de piétons sur une route qui n'est pas équipée pour les recevoir dans des conditions de sécurité suffisantes et souhaitons savoir quelles sont les mesures qui ont été prises afin de corriger ce que nous considérons comme une erreur d'estimation des risques.*

## REPONSE :

*Madame le Maire donne lecture du courrier adressé sur ce sujet au Conseil Départemental :*

*« Je me permets de vous transmettre la pétition signée par de nombreux habitants de la Madeleine qui m'a été adressée récemment et dont les signataires remettent en cause le positionnement du nouvel arrêt de bus situé au carrefour dit des Quatre Routes.*

*Il ne m'appartient pas de juger du bien-fondé de votre décision quant au choix de cette implantation. Toutefois, je souhaite appeler votre attention sur deux points :*

- Il me semble que supprimer l'arrêt de bus au cœur du bourg de la Madeleine dégrade profondément le service rendu à la population au regard de la distance existant entre le centre de la Madeleine et l'arrêt considéré.*
- En outre, pour m'être rendue sur place, il m'apparaît que l'emplacement choisi au niveau d'un carrefour déjà très dangereux, n'est pas très opportun.*

*C'est pourquoi, je soutiens la démarche des Madeleinois, signataires de cette pétition, et vous serais reconnaissante de bien vouloir étudier la possibilité de déplacer cet arrêt en le rapprochant du cœur de la Madeleine. Bien entendu, je me tiens à votre disposition si vous souhaitez échanger avec moi sur ce sujet.*

*Comptant sur votre compréhension. »*

Mme CHALLIER informe l'assemblée qu'elle a pris des renseignements sur la problématique du carrefour des 4 routes de la part du Conseil Départemental précisant qu'on s'orienterait vers la mise en place d'un rond-point, des bandes rugueuses, des aménagements de sécurité mais en aucun cas pas de déplacement de l'arrêt de bus.

Mme le Maire se dit surprise que Mme CHALLIER puisse avoir une réponse avant que la ville n'en soit informée et indique que lors du dernier échange avec le Conseil Départemental sur la programmation des travaux, les ronds-points guérandais étaient situés en 45<sup>ième</sup> position en terme de priorité, émettant ainsi un doute sur ce prochain aménagement.

A l'issue de ces débats, Mme le Maire propose de clore la séance en rappelant que la date du prochain Conseil municipal est fixée au 14 décembre 2015.

Fin de la séance 21h00.